



PREFECTURE DE LA REGION RHÔNE-ALPES

Direction Régionale de l'Environnement

RHÔNE-ALPES BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE

Délégation de bassin

Comité de bassin du 30 juin 2006

Situation hydrologique et pistes d'actions 2006 dans le bassin Rhône-Méditerranée

1. Situation hydrologique du bassin à la fin juin 2006

La situation du bassin Rhône-Méditerranée de ces derniers 10 mois est très contrastée par rapport à la situation de l'ensemble de la France et également contrastée du Nord au sud du bassin. :

1.1. Situation synthétique du bassin de 1^{er} septembre 2005 à février 2006

Quand la France a connu des mois de faibles voire de très faibles précipitations en septembre, novembre, décembre, janvier 2005, le pourtour méditerranéen connaissait des fortes précipitations en particulier sur la région Languedoc-Roussillon et dans une moindre mesure la bordure méditerranéenne de la région PACA (sauf en décembre).

Cette situation a permis une recharge locale des nappes et des réservoirs. La recharge des nappes s'est amorcée en Languedoc-Roussillon dès septembre et s'est poursuivie jusqu'en février 2006. C'est également le cas de certaines nappes et réservoirs de la bordure littorale de la région PACA. En revanche, l'ensemble du nord du bassin Rhône-Méditerranée, de la Franche-Comté jusqu'au sud de la région Rhône-Alpes, connaissait une situation de sécheresse importante.

Par rapport à la situation nationale, le mois de février a été un mois particulièrement sec sur l'ensemble du bassin alors que des précipitations avaient lieu dans le Nord de la France, en Aquitaine, dans le Limousin et à la pointe bretonne. On observait dans le Nord du bassin un fort déficit enregistré notamment sur les nappes qui cumulaient un retard de recharge depuis les trois dernières années sèches 2005-2004-2003. Cette situation a été notamment à l'origine du déclenchement de la réunion du comité de suivi de bassin de la situation hydrologique qui a eu lieu le 14 avril 2006. Il faut noter que les nappes du Languedoc-Roussillon, de PACA en janvier février étaient proches voire supérieures aux normales saisonnières ainsi que le débit de base des cours d'eau supérieur à la médiane.

1.2. Situation hydrologique des 4 derniers mois mars, avril, mai et juin 2006

Les mois de mars, avril et mai sont venus bousculer la donne avec une inversion du contraste nord-sud au niveau du bassin Rhône-Méditerranée : pluies au nord, sec au sud. Les précipitations importantes des mois de mars, avril et mai sur les régions de Bourgogne, Franche-Comté et Alpes du Nord sont venues soulager des régions qui étaient jusqu'à maintenant déficitaires ce qui a permis une recharge des nappes et un remplissage des retenues.

Ces fortes précipitations ont entraîné au Nord du bassin une augmentation des débits des cours d'eau, une recharge généralisée des nappes et des barrages de Bourgogne et de Vouglans dans le Jura et l'Ain. Les cours d'eau de ces régions ont enregistré une forte hydraulité allant même jusqu'à des phénomènes de crues en général modestes en mars et début avril à l'exception des crues sur la partie amont de la Saône en mars (crue vicennale).

La région qui paraît néanmoins en difficulté est la partie de la région Rhône-Alpes qui s'étend sur le Rhône moyen centré sur le Mâconnais et les régions lyonnaise et stéphanoise. Ces zones connaissent un bilan déficitaire des précipitations efficaces cumulées depuis le 1^{er} septembre qui se traduit notamment par :

- des niveaux de nappes bas au Nord de la région et suivant l'axe rhodanien (Bièvre-Valloire, Dombes, pays de Gex, le Genevoix, la Bresse, le bas Chablais, l'Est lyonnais, la vallée de la Vienne, le Miocène, le Bas Dauphiné) ;
- et des débits de cours d'eau inférieurs voire très inférieurs aux moyennes saisonnières au sud de Lyon (Isère, Drac, la Drôme, le Gelon...).

Au sud de l'Ardèche, l'ensemble des retenues du Chassezac n'atteint que 70 % du taux de remplissage moyen et on peut constater des côtes à moins 5 m au dessus de la côte touristique à Villefort. Des difficultés de gestion peuvent apparaître cet été si quelques précipitations en juin ne viennent pas améliorer la situation.

La partie sud du bassin connaît une situation contrastée. En Languedoc-Roussillon, les départements ont connu dans l'ensemble une pluviométrie importante cet hiver et des précipitations neigeuses sur les reliefs. L'absence de pluies significatives au printemps (mars, avril et mai) a engendré une baisse de hydraulicité des cours d'eau, à l'exception de la Lozère et des Pyrénées Orientales dont les débits sont soutenus par la fonte d'un important manteau neigeux. Dans le reste de la région, on constate un tarissement précoce des niveaux des cours d'eau inférieurs aux moyennes inter annuelles et une baisse du niveau des nappes.

A l'est de la vallée du Rhône, les massifs alpins, qui n'avaient pas ou peu enregistré de précipitations jusqu'alors, ont connu de fortes précipitations au mois de mars sur l'ensemble du massif et en avril exclusivement sur les Alpes du Nord.

En région PACA, un tarissement de certaines ressources comme les cours d'eau à régime pluvial de la bordure méditerranéenne est déjà engagé. Seuls les cours d'eau à régime nival bénéficient de la fonte des neiges dans le département des Hautes-Alpes et le nord est des Alpes de Haute Provence en particulier sur le haut bassin de la Durance. Concernant les eaux souterraines, les formations karstiques de PACA sont en baisse et atteignent des niveaux inférieurs à la normale ; la Fontaine de Vaucluse enregistre un niveau moyen en mai parmi les plus bas depuis 1966.

Sur le Rhône, compte tenu des précipitations importantes en amont du bassin du Rhône des mois de mars et avril, les débits élevés rencontrés fin avril (dans les plus soutenus à la même époque depuis 1920) se poursuivent au cours de ce mois de mai en perdant un peu de vigueur ; ces débits sont supérieurs à une année normale ainsi qu'aux trois dernières années.

Les réservoirs superficiels se sont remplis considérablement en mars et avril atteignant à la fin mai un taux de remplissage de 88 % en Bourgogne et 72% en Languedoc-Roussillon. Les 4 barrages de PACA qui enregistraient un taux de remplissage de 88 % à fin avril sont encore dans une situation très favorable à fin mai pour trois d'entre eux (taux de remplissage moyen de 94 %) à l'exception de barrage de Saint-Cassien sur le massif de l'Esterel. Celui-ci a démarré son déstockage depuis mai en avance de 2 mois par rapport à la normale. Il faut donc rester vigilant à la gestion de l'ensemble de ces ressources en eau stockées dans les 4 principaux barrages de PACA.

1.3. Conclusion

En conclusion, si le sud du bassin a reconstitué une partie de ses réserves hydrauliques entre septembre et janvier, le nord du bassin a bénéficié d'une recharge de ses réserves avec un décalage dans le temps entre les mois de mars et mai inclus.

Dans le sud de la France, le tarissement naturel des cours d'eau et des nappes est néanmoins largement amorcé.

La région qui paraît de plus en difficulté est une partie de Rhône-Alpes principalement sur le Rhône moyen, les Alpes du Nord ayant bénéficié de précipitations suffisantes ces 3 derniers mois. Cependant il ne faut plus s'attendre dorénavant à une recharge des aquifères, les précipitations ne permettant désormais que de satisfaire une partie des besoins en eau de la végétation et de différer la période de prélèvements en nappe et en rivière pour les cultures irriguées.

La situation des barrages à la fin mai est une donnée essentielle pour envisager des mesures de gestion anticipée de la ressource en eau vis à vis de la sécheresse en particulier dans la partie sud du bassin. Le remplissage des barrages pendant les mois précédents a été globalement satisfaisant, pour autant une gestion prudente sera nécessaire.

Par rapport au printemps 2005, la situation s'est améliorée notamment pour la plupart des nappes de Languedoc-Roussillon et du quart Nord-est du bassin. Pourtant l'absence de précipitations printanières sur

toute la moitié sud du bassin, demande une vigilance accrue des départements de la bordure méditerranéenne en région PACA et Languedoc-Roussillon.

2. Mesures réglementaires vis à vis de la sécheresse

2.1. Les Arrêtés cadre

Un arrêté cadre relatif à la gestion de crise en situation de sécheresse a pour objectif d'assurer une planification préalable des mesures de limitations des prélèvements d'eau des différents usagers basée sur le franchissement de seuils de déclenchement fixés préalablement et suivis à partir de mesures sur le milieu aux points de référence prédéfinis (débit de cours d'eau ou source, niveau piézométrique).

Il permet de faciliter la gestion « à chaud » de la crise, de renforcer la coordination au sein d'un bassin versant ainsi qu'entre bassins versants et également de garantir une solidarité amont-aval. Ces arrêtés relèvent de la compétence du préfet ou de plusieurs préfets si la cohérence hydraulique par bassin versant ou par aquifère le justifie. L'arrêté cadre est pluriannuel. Il est mis en œuvre par les arrêtés départementaux de limitation des usages.

Si sur le bassin, seuls 6 départements ont pris des arrêtés cadres en 2004. Ce sont 18 départements qui en seront dotés (ou de dispositif similaire) si les prévisions se confirment en 2006.

Ainsi tous les départements du bassin seront dotés d'un arrêté cadre ou d'un dispositif similaire pour aborder l'étiage 2006.

2.2. Les Arrêtés de limitation des usages de l'eau

Un arrêté de limitation d'usage de l'eau est pris par le préfet en fonction du niveau de gravité de la sécheresse. Il permet de déclencher des mesures de limitation des usages de l'eau dans une période de pénurie en préservant les usages prioritaires : alimentation en eau potable, sécurité des populations, préservation des milieux aquatiques.

Quatre niveaux sont définis :

Niveau de vigilance

Le seuil de vigilance correspond au déclenchement de mesures de communication et de sensibilisation du grand public et des professionnels quand le risque sécheresse est supposé à court ou moyen terme. Il n'implique aucune mesure de limitation ou de restriction.

Niveau d'alerte (niveau 1)

Lors que ce premier seuil est franchi, des premières mesures de limitation des usages sont mises en place. Ce niveau d'alerte correspond soit à un débit ou une cote piézométrique défini sur un point particulier au dessus duquel est assurée le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la coexistence équilibrée de tous les usages de l'eau. Le franchissement de ce seuil doit déclencher en amont du point de référence un plafonnement des prélèvements et des mesures de soutien d'étiage existantes à partir des ouvrages. Ce premier seuil représente statistiquement une situation rencontrée au moins 8 années sur 10.

Niveau de crise (niveau 2)

En cas d'aggravation de l'étiage, il permet une réduction progressive des prélèvements avec un renforcement des mesures de limitation de certains usages voire la suspension de certains usages non prioritaires.

Niveau de crise renforcée (niveau 3)

C'est la valeur en dessus de laquelle est mis en péril l'alimentation en eau potable ou la survie des espèces aquatiques. Sont déclenchées alors des mesures de limitation et d'interdiction fortes.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, un petit nombre de départements sont déjà en état de vigilance voire en niveau d'alerte 1 dans certains bassins versants. Les départements en vigilance sont l'Ardèche, la Drôme, le Gard et dans la région PACA, les Hautes-Alpes, les Bouches du Rhône, le Var et le Vaucluse. Le niveau d'alerte est déclenché dans certains bassins versants du Gard, de l'Ardèche et des Bouches du Rhône et le niveau de crise dans certains bassins versants du Vaucluse depuis le mois de juin. D'autres départements sont susceptibles de prendre des mesures de même ordre dans les semaines à venir en fonction de la situation hydrologique.

2.3. Les pistes d'action à privilégier et à poursuivre pour 2006

Dans le cadre des orientations nationales, l'élaboration et la mise en œuvre des arrêtés doivent prendre en compte les points suivants :

- La recherche d'une cohérence interdépartementale au sein d'un bassin versant (amont-aval et rive droite-rive gauche)ainsi que d'une cohérence par unité homogène dans la mise en œuvre des arrêtés.
- une meilleure prise en compte des eaux souterraines (en particulier des nappes d'accompagnement des cours d'eau).
- l'anticipation des mesures de restrictions qui permettent leur appropriation par les usagers et une efficacité accrue ainsi que l'information et la communication nécessaires.
- Le renforcement de la participation des collectivités locales dans la gestion de crise sécheresse leur permettant d'ajuster les actions qui relèvent d'une gestion de proximité (par exemple pour les restrictions sur les usages non prioritaires).

Les informations concernant la situation hydrologique du bassin Rhône-Méditerranée sont consultables sur le site des données sur l'eau du bassin à l'adresse suivante :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr> – rubrique BSH

Sont consultables sur le site :

- *Les bulletins de situation hydrologiques du bassin (producteurs DIRENs, CSP...)*
- *Les cartes de Météo-France mensuelles et décadaires en période d'étiage du bassin*
- *Les bulletins mensuels de la CNR sur la situation du Rhône en période d'étiage*
- *Les suivis des arrêtés sécheresse du bassin (tableau de bord, cartes)*
- *Diverses informations concernant les mesures de gestion de la sécheresse*

3. Plan de gestion de la rareté de la ressource en eau

3.1. Objectifs et contenu

Le plan national de gestion de la rareté de l'eau présenté par la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable le 26 octobre 2005 vise à réduire durablement la vulnérabilité de l'alimentation en eau potable à la sécheresse, en lui donnant une nouvelle marge de sécurité, ainsi qu'à concilier les différents usages tout en préservant la qualité des milieux aquatiques.

Il comprend 26 mesures, dont les mesures à portée réglementaires se retrouvent dans le projet de la loi sur l'eau, orientées autour de 3 axes :

- *Axe 1 : priorité à l'eau potable*
- *Axe 2 : économies d'eau et partage entre les usages*
- *Axe 3 : meilleure valorisation de l'eau*

3.2. Les actions dans le bassin en application du plan de gestion de la rareté de la ressource 2006

Le MEDD a demandé aux DIREN et aux Agences d'identifier des bassins (ou secteurs) qui nécessitent l'élaboration d'un plan d'action pouvant être engagé pour restaurer localement au sein de programmes cohérents un équilibre entre ressources disponibles et besoins des différents usages.

Le choix de ces bassins versants pilotes a été fait dans le bassin en privilégiant la pré-existence de démarches en la matière et la présence d'une structure porteuse ou d'une démarche locale de gestion .

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, 2 bassins versants ont été proposés et retenus: le bassin de la Drôme et le bassin du Calavon (existence d'un SAGE et d'une structure porteuse). Le ministère a par ailleurs souhaité que soit traité le cas de l'île de Porquerolles qui présente des déséquilibres importants.

La construction de ces plans d'actions est en cours : l'Etat (DIREN, Agence, MISE) élabore en liaison avec les acteurs locaux, un panel de mesures visant à restaurer l'équilibre ressources-usages en prenant en compte les réflexions engagées. Ces plans d'action feront l'objet d'examen par les commissions locales de l'eau et d'une présentation au comité de bassin.